



PROTOCOLE D'ACCUEIL COLLECTIF SAF-RAM ITTEVILLE (Septembre 2020)

Ce protocole définit les conditions d'accueil du public en prévention de la santé des personnes, dans le respect des mesures permettant de limiter le risque de transmission du virus Covid-19.

Tout public accueilli au sein des locaux doit respecter ce protocole.

Port du masque obligatoire pour les adultes et enfant à partir de 11 ans. (Pas de port du masque pour les enfants de 0 à 3 ans).

Pas d'accueil pour les personnes présentant des symptômes pouvant être liés au Covid-19.

Attestation sur l'honneur (annexe n°3 du guide ministériel : modèle prérempli) pour la participation aux animations collectives. (A transmettre avant 1ère animation)

Respect des gestes barrières (affiches disposées au sein des locaux).

Arrivées et départs échelonnés.

Chaussures à ôter (Sur-chaussures et/ou chaussons, chaussettes antidérapantes réservés à la structure) et surblouse à disposition.

Hygiène des mains ; A l'arrivée et au départ de la structure et régulièrement.

- Soit à l'eau et au savon pendant au moins 30 secondes

- Soit avec une solution hydro-alcoolique (gel à disposition du public). **Son utilisation est contre-indiquée chez les enfants.**

Le port des gants est à éviter, sauf cas particulier (désinfection d'une surface souillée).

Lingettes mises à disposition pour le **nettoyage du matelas à langer après chaque change.**

Accueil maximum de 4 assistantes maternelles avec enfants. Le même groupe d'enfants sera respecté, pour tous les accueils (inscription obligatoire).

Pour les animations de motricité (RAM), un seul parent accompagnateur de l'enfant participant et/ou assistante maternelle.

Signaler impérativement tout symptôme ou cas confirmé Covid-19 (Familles et Assistantes maternelles) :

Pour le RAM auprès de l'animatrice du relais par mail (ram@mairie-itteville.fr).

Pour le SAF auprès de la Direction par mail (creche-familiale@mairie-itteville.fr).

Attestation sur l'honneur (annexe n°3 du guide ministériel) **après covid-19**, pour retour au sein de la structure.

*Utilisation du masque suivant les consignes fournies par le Ministère de la Santé.

Référence ; Guide ministériel Covid-19 modes d'accueil du jeune enfant Rentrée 2020 (30 août 2020)